

Bulletin d'histoire politique

Histoire politique et régulation sociale. Essai sur le parcours intellectuel de Jean-Marie Fecteau

Martin Petitclerc



Volume 25, Number 1, Fall 2016

Des marges et des normes : réflexions et témoignages sur la carrière de Jean-Marie Fecteau (1949-2012)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1037410ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1037410ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Petitclerc, M. (2016). Histoire politique et régulation sociale. Essai sur le parcours intellectuel de Jean-Marie Fecteau. *Bulletin d'histoire politique*, 25(1), 11–24. <https://doi.org/10.7202/1037410ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2016

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Histoire politique et régulation sociale. Essai sur le parcours intellectuel de Jean-Marie Fecteau¹

MARTIN PETITCLERC

Professeur, Histoire, UQAM

Centre d'histoire des régulations sociales

En 1992, dans le « Manifeste » qui a lancé le *Bulletin d'histoire politique*, Jean-Marie Fecteau a affirmé que « tout est politique » dans le sens où « la réalité exprimée par l'économique, le social, les rapports de genre, la culture – quand cette réalité met en jeu le pouvoir de contraindre et les contours du destin collectif – vient s'épuiser dans [le questionnement du politique] ». Pour lui, c'est donc par l'analyse du politique que l'histoire, discipline professionnalisée au point d'être de plus en plus aseptisée, « pourra redevenir une lecture globale du destin des femmes et des hommes² », ce qui ne pourra être fait qu'en « réinsérant dans la recherche historique la question du futur³ ». Jean-Marie a souligné à de nombreuses reprises que l'histoire politique n'est pas un « champ » clôturé de la terre historienne, mais un questionnement global, et critique, sur la façon dont une société s'organise, et se transforme, pour affronter les défis qui la confrontent.

Cette dimension politique de l'existence humaine, et de la pratique historienne, Jean-Marie a voulu l'aborder sous l'angle des régulations sociales. Qu'entendait-il par ce concept ? Au niveau le plus général, il s'agit de faire une histoire politique des rapports sociaux, c'est-à-dire une histoire de la façon dont une société s'organise à partir des relations sociales fondamentales qui la constituent et la rendent légitime aux yeux de ses membres. Étroitement lié à une réflexion politique sur la norme, le concept des régulations sociales inclut évidemment les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, de même que l'appareil administratif de l'État. Cela dit, les normes ne relèvent pas seulement de ces institutions : nos actions sont

par exemple quotidiennement motivées par des normes morales qui ne relèvent pas toujours directement de ces pouvoirs⁴. Ainsi, les régulations sociales peuvent relever d'une très grande variété d'instances normatives, selon la mise en forme politique du « pouvoir de contraindre et [des] contours du destin collectif » qui caractérise une société donnée. Pour analyser ce pouvoir, Jean-Marie a concentré sa recherche sur la prise en charge de la criminalité et de la pauvreté comme révélatrice d'un mode de régulation sociale.

Dans ce texte, qui n'a d'autre objectif que de lancer la discussion sur son œuvre au sein d'une revue qu'il a grandement affectionnée, je vais présenter les grandes tendances de son projet historiographique, celui d'une histoire politique des régulations sociales. Pour ce faire, je me limiterai principalement à la présentation et à l'analyse des perspectives théoriques privilégiées dans ses deux livres les plus importants, soit *Un nouvel ordre des choses* (1989) et *La liberté du pauvre* (2004)⁶. Je montrerai que la perspective « régulationniste » de Jean-Marie a connu certaines inflexions caractéristiques du contexte historiographique et politique de son époque, ce qui nous permettra de réfléchir, en conclusion, sur les leçons que l'on peut tirer de son parcours intellectuel.

Un nouvel ordre (capitaliste) des choses

Son livre, *Un nouvel ordre des choses: la pauvreté, le crime et l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, est la version publiée de sa thèse de doctorat terminée en 1983 sous la direction de l'historienne Michèle Perrot. Cette dernière, dans un dialogue d'une très grande richesse avec Michel Foucault, remet alors en question la thèse foucauldienne d'un projet disciplinaire de contrôle social s'étant manifesté, à la période moderne, par la mise en place d'un « archipel carcéral » constitué de prisons, d'asiles, d'hôpitaux, d'écoles, d'usines, etc⁷. Dans sa thèse de doctorat, Jean-Marie reprend cette perspective, amorçant ainsi une discussion critique des thèses de Foucault, qui l'animera jusqu'à la toute fin de sa vie. Même si l'étude du discours sur l'enfermement au cours de la période moderne peut laisser croire, comme l'avait proposé Foucault, à un projet bourgeois de contrôle social, Jean-Marie insiste dans sa thèse de doctorat sur le fait que

la matérialité du contrôle social est d'un tout autre ordre. Elle s'exprime plutôt dans un équilibre, toujours remis en question, toujours fuyant, entre une logique de domination de classe et ses conditions matérielles d'opération. Autrement dit, le contrôle social est beaucoup plus un combat quotidien, à armes inégales, qu'un appareil monolithique fonctionnant à la soumission⁸.

C'est donc en développant une critique matérialiste et institutionnaliste du projet intellectuel de Foucault que Jean-Marie en vient à privilégier

le concept de régulation sociale qui rappelle que l'ordre social est un produit, toujours changeant, de la dynamique des rapports sociaux de classe. Cette idée est reprise dans *Un nouvel ordre des choses* : « la régulation sociale dont il sera question ici apparaît donc comme un compromis fragile, toujours remis en question, entre l'exercice de la domination par les classes dirigeantes et la pratique de résistance des classes populaires⁹ ».

Son collègue et ami Jacques-Guy Petit a souligné que le concept de régulation sociale était à l'époque assez couramment utilisé en France dans la sociologie des acteurs, des réseaux et des organisations¹⁰. Cela dit, c'est le renouveau de la réflexion marxiste au cours des années 1970 qui a été le plus marquant intellectuellement pour Jean-Marie. Dans sa thèse de doctorat, il s'inspire des premiers travaux de ce qu'on appelle aujourd'hui le « marxisme politique », c'est-à-dire non-déterministe, qui se développent dans la foulée des recherches de l'historien Robert Brenner¹¹. À cette époque, Jean-Marie connaît bien l'école française de la régulation, un groupe d'économistes néomarxistes composé de Michel Aglietta, d'Alain Lipietz et de Robert Boyer¹², qui a insisté sur le processus historique d'institutionnalisation des rapports sociaux et « popularisé » le concept de « mode de régulation » et de « régime d'accumulation » qui ont eu un impact important au Québec. Avec Jocelyn Létourneau et Carol Levasseur, Jean-Marie met à ce moment sur pied le « Projet accumulation et régulation au Québec » à l'Université Laval¹³. Au-delà de leurs différences importantes, ces perspectives marxiste et régulationniste se rejoignent en ce qu'elles critiquent ouvertement le déterminisme économique en insistant sur l'importance des conflits de classe et des compromis institutionnalisés dans la compréhension du changement historique. En outre, ces perspectives produisent également une critique radicale de la politique néolibérale qui considère le marché comme un système naturel formalisé séparé du monde social et du politique.

C'est donc le « mode féodal de régulation sociale » qui fait l'objet de la première partie de son ouvrage *Un nouvel ordre des choses*, consacré à l'étude des discours et des politiques appliquées à la criminalité et à la pauvreté, de l'Acte constitutionnel de 1791 à l'Acte d'Union de 1840. Jean-Marie affirme alors que la société bas-canadienne était « féodale » parce qu'elle était toujours politiquement structurée par des pratiques « extra-économiques » institutionnelles et normatives d'exploitation du travail, notamment par le biais des redevances seigneuriales, de la dîme, de la corvée, du travail forcé, etc. Pour Jean-Marie, ce mode de régulation,

c'est-à-dire la dynamique des rapports sociaux de domination, ne se fonde pas sur un contrôle de type économique (contrôle réel de la production et des échanges garanti par un appareil légal), mais sur le respect d'un cadre normatif et coutumier qui stratifie et distribue les instruments de contrôle de façon à assurer l'extraction du surplus social¹⁴.

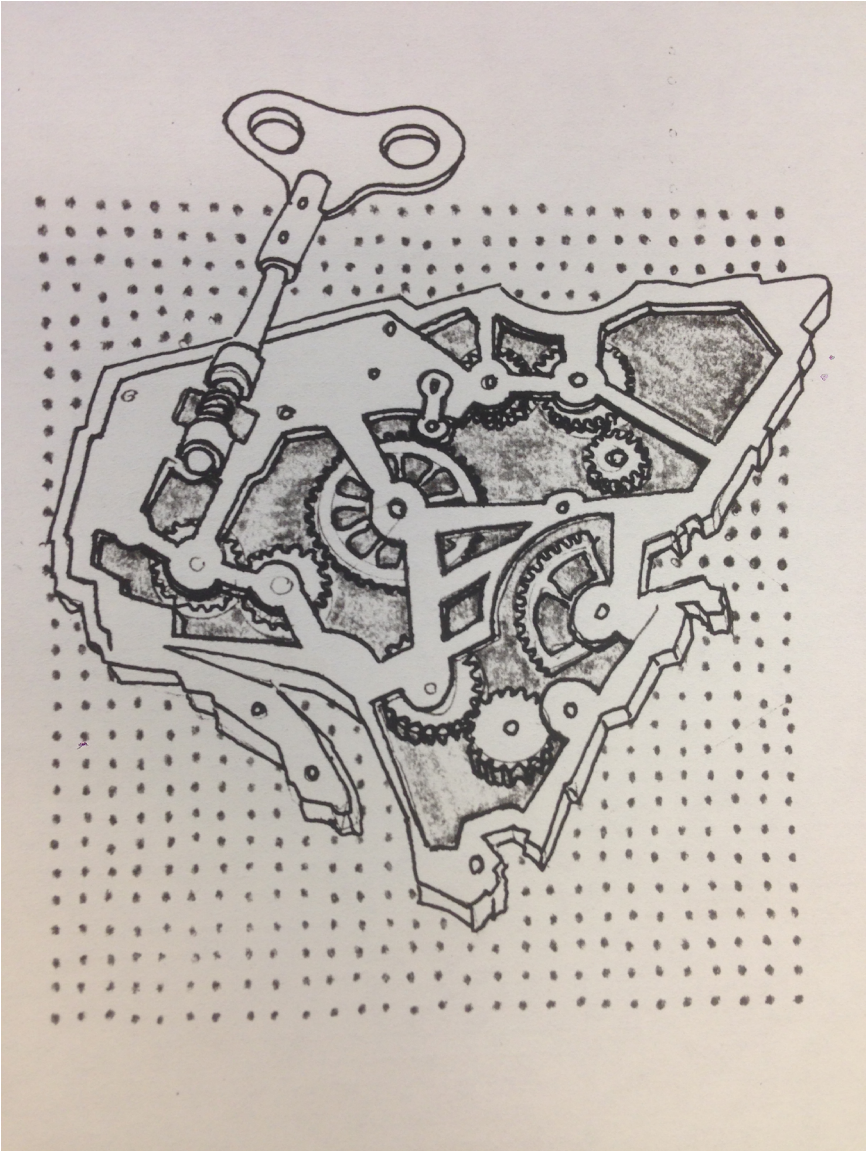


Image tirée de la couverture des ouvrages publiés dans le cadre du Projet accumulation et régulation au Québec (voir note 13).

L'étude de cette dynamique de rapports de domination lui permet de montrer la grande stabilité de ce mode de régulation sociale jusqu'au milieu des années 1810. Et cette stabilité s'explique par le fait que les classes

populaires acceptent ces rapports sociaux de domination qu'elles réinterprètent comme des formes de redistribution des richesses. En effet, l'analyse de l'organisation de base (communautaire) et institutionnelle (Église et État) des secours aux indigents dans la société bas-canadienne avant 1815 démontre que

l'emprise des classes dominantes sur la masse des producteurs [...] est extrêmement faible. La régulation de l'assistance est d'abord l'affaire d'une sociabilité fondée sur la communauté de base. [...] La légitimation de ce système d'assistance est essentiellement fondée sur un ordre coutumier souvent réinterprété, du côté populaire, en procédé de redistribution sociale¹⁵.

Même la régulation de la criminalité, selon Jean-Marie, repose principalement sur ces solidarités de base, ce qui implique « que le système répressif mis en place et contrôlé par l'État féodal n'est pas le lieu privilégié de réduction des illégalismes divers¹⁶ ».

Or, cette « distribution subtile des autonomies inscrites dans la tradition¹⁷ », qui reflète la latitude relative dont bénéficiaient les classes populaires productrices (habitants, artisans, etc.) dans le mode de production féodale, est mise au défi par l'expérience du crime et de la pauvreté de masse à partir des années 1810. Ce qui frappe Jean-Marie, contrairement à Foucault, c'est « le décalage entre la vigueur du discours et la timidité des réformes réelles », qui est attribuable aux contradictions du mode de régulation féodale. Ce mode est en effet travaillé à la fois par « la marchandisation accélérée des rapports sociaux et la reproduction du rapport féodal de soumission basé sur la règle coutumière¹⁸ ». Entre 1815 et 1840, toutefois, l'ordre coutumier associé au mode féodal de régulation sociale n'arrive plus à arbitrer les conflits sociaux provoqués par une croissance de la pauvreté dans le contexte de la transition au capitalisme. C'est donc le temps de la grande crise, qui annonce le bouleversement du mode de régulation qui n'arrive plus à assurer la reproduction des rapports sociaux de domination.

C'est alors qu'émerge un système radicalement différent, celui d'un « mode capitaliste de régulation sociale », qui ne reposera plus sur l'ordre coutumier des communautés de base, mais principalement sur la norme étatique. La mise en place de ce mode de régulation est vécue d'une façon particulière au Bas-Canada, ce qui s'explique par une structure de classes spécifique à cette société coloniale (noblesse attachée à la terre et non au commerce impérial; grande autonomie des classes populaires très pauvres). Cette structure de la vie matérielle paralyse le fonctionnement des institutions en place et rend les nombreux projets de réforme philanthropique (école, hôpital, asile, maison d'industrie, prison, etc.) inapplicables. C'est pourquoi se développent timidement, surtout à partir des années 1840, de nouvelles pratiques de gestion du crime et de la misère, pratiques bien différentes (plus modestes et surtout plus cyniques) que les

grandes propositions philanthropiques du tournant du XIX^e siècle. De toute façon, ces dernières sont rapidement invalidées par l'expérience concrète de la criminalité, alors que la prison devient le réceptacle privilégié (et complètement débordé) de la prise en charge expéditive du vagabondage, de l'errance et de l'ivresse. Dans ce contexte, le constat pessimiste de « l'impossible réforme » des masses incite à repenser la misère et le crime comme des réalités incontournables du « nouvel ordre des choses ». Pour Jean-Marie, « il s'agissait alors de remodeler le rapport de charité, le rapport de répression, et de les adapter à ce mode de gestion des hommes et des femmes que l'Occident apprenait, péniblement, à découvrir : le capitalisme¹⁹ ».

Une histoire politique de la liberté

La conception des régulations sociales de Jean-Marie connaît des changements importants au cours des années suivantes, et certains déplacements intellectuels peuvent être repérés dans *La liberté du pauvre*, ouvrage publié en 2004. Jean-Marie est évidemment influencé par le contexte intellectuel et idéologique des années 1990. Depuis les années 1980, la crise du projet socialiste de transformation de la société a eu un impact majeur sur l'attrait intellectuel du marxisme auprès des historiens et des historiennes. Mais ces derniers ont rejeté beaucoup plus que le matérialisme historique pendant ces années. Une grande partie des questionnements et méthodologies de l'histoire sociale, et notamment le recours aux facteurs économiques pour expliquer le changement historique global, est devenue suspecte aux yeux de plusieurs²⁰. Les remises en question ont été profondes et les nouveaux projets historiographiques, diversifiés. Au-delà des différences, l'appel pragmatique pour une reconnaissance de l'autonomie et de la compétence des acteurs est devenu l'un des principaux cris de ralliement de la discipline afin de sortir de ce qu'on considérait être les impasses d'une conception trop strictement matérialiste, déterministe et holiste de l'histoire²¹. Ces profonds bouleversements historiographiques des années 1990 éclairent le nouveau positionnement intellectuel de Jean-Marie. À partir de ce moment, ce dernier ne conçoit plus le mode de régulation comme la seule mise en forme politico-institutionnelle des rapports de classe propre à un mode de production particulier (le féodalisme, le capitalisme, etc.), mais bien comme le produit « de ce réflexe existentiel qu'est la volonté de durer et de faire sens du temps qui passe », réflexe qui est à la source « des institutions, normes et conventions qui structurent » le changement social²².

Cette conception « existentielle » du politique a trouvé, dans le Québec du tournant des années 1990, un terreau fertile. L'actualité québécoise est alors nourrie par une conjoncture politique effervescente qui mènera au

referendum sur la souveraineté du Québec en 1995. Pour une bonne partie de la gauche québécoise, la question n'est pas que constitutionnelle : le projet de souveraineté du Québec, étant donné la politique néolibérale et antisyndicale agressive des gouvernements de l'époque, est appuyé par une nouvelle coalition des mouvements nationalistes, syndicalistes et féministes. Pour les intellectuels qui y participent, la conjoncture contribue ainsi à un élargissement de « la » politique constitutionnelle à une conception bien plus large « du » politique. C'est dans ce contexte politique et idéologique que Jean-Marie participe, en 1992, à la fondation de l'Association québécoise d'histoire politique (AQHP), dont les principales activités sont d'organiser des conférences et de publier le *Bulletin d'histoire politique* (BHP). Jean-Marie est à ce moment l'un des principaux animateurs, représentant en quelque sorte la gauche socialiste indépendantiste dans ce regroupement d'intellectuels souverainistes aux horizons idéologiques variés²³. C'est dans cette perspective que l'on peut comprendre son engagement pour le renouvellement d'une histoire politique globale.

Ces déplacements sont à mettre en lien avec le déclin de la référence au capitalisme dans le travail de Jean-Marie. En 1989, ce dernier concluait son analyse sur le mode féodal de régulation par une ouverture sur l'analyse de l'émergence du nouveau « mode de gestion des hommes et des femmes » qu'est le capitalisme. Quinze années plus tard, dans *La liberté du pauvre*, il s'agit plutôt d'analyser l'histoire du libéralisme, et de sa matérialisation dans un mode « libéral » de régulation. En effet, Jean-Marie ouvre son argumentation sur une discussion du libéralisme, qu'il juge trop souvent réduit à une idéologie bourgeoise (d'émancipation ou de domination) dans l'historiographie. Pour lui, le libéralisme doit avant tout être pensé comme un socle de valeurs communes sur lequel s'appuie un nouveau rapport au monde hérité de l'expérience occidentale de la révolution démocratique au tournant du XIX^e siècle. Ce nouveau « sens commun », au-delà des clivages de classes, de genres ou de races, se manifeste dans « l'immense appel de liberté qui traverse le XIX^e siècle », dans cette « pulsion libertaire qui n'a pas fini de s'exprimer au sein de nos sociétés » et qui forme donc « la trame de fond de la pensée occidentale » jusqu'à nos jours²⁴. Avant même d'être formulé dans le savoir qu'est l'économie politique, codifié dans le droit civil et criminel, mis en forme dans un mode de régulation, incarné par ce projet d'ordre gouvernemental bourgeois qu'est le Canada²⁵, le libéralisme est donc une nouvelle façon de vivre, un nouveau rapport à soi et au monde. Le libéralisme devient ainsi une catégorie centrale d'une histoire politique « existentielle ».

Ce nouveau rapport à soi et au monde est fondé sur la profonde conviction que chaque individu est potentiellement doté d'une liberté « intérieure²⁶ ». Dans les profondeurs de la conscience politique contemporaine, cette conviction est directement liée aux principes d'action (la volonté)

et de responsabilité individuelles qui informent l'ensemble des rapports sociaux. Pour Jean-Marie, à ce niveau général de la conscience politique, le libéralisme implique que, pour être légitime, la société (ses normes, ses institutions, ses mythes, etc.) doit être conforme avec ces principes fondamentaux. Mais, entre ce « sens commun » et la mise en place d'un mode de régulation sociale, il y a tout l'espace du politique, des rapports de pouvoir, des discours de légitimation, des pratiques de résistance, etc. C'est dire que l'aspiration révolutionnaire à la liberté ne devait pas nécessairement mener à l'ordre social bourgeois qui s'est imposé au milieu du XIX^e siècle. À ce moment de la transition au XIX^e siècle, le libéralisme n'est pas encore figé dans un mode de régulation, qui fixera arbitrairement la liberté intérieure du sujet au seul statut de l'homme propriétaire, tout en opposant la volonté « individualiste » de ce dernier à celle de la collectivité²⁷. En fait, pour Jean-Marie, de multiples avenues demeurent ouvertes au lendemain des révolutions démocratiques, y compris des projets de transformation radicale des rapports sociaux qui auraient eu recours à la puissance de l'État. Voilà la problématique de *La liberté du pauvre*. Jean-Marie propose de l'aborder sous l'angle du discours hégémonique sur les problèmes de la criminalité et de la pauvreté. On aura compris, même si c'est le titre de son livre, que Jean-Marie n'affirme pas que le mode libéral de régulation sociale est celui qui permet la plus grande liberté du pauvre. En fait, le titre de son livre exprime que « la liberté du pauvre est à la fois une contrainte pour les puissants et la condition de son asservissement. Elle est moins l'espace de son autonomie que l'horizon de sa misère²⁸ ».

Ce livre est donc, avant toute chose, une histoire politique de la liberté, éclairée par les marges que sont le crime et la pauvreté. La problématique moderne du crime traduit en effet cette place centrale accordée à la liberté dans le nouveau rapport au monde. C'est parce qu'il est défini comme un acte volontaire et délibéré commis par une personne « saine d'esprit » que le crime peut faire l'objet d'une mise à l'écart – l'emprisonnement – ordonnée par l'État. Et c'est aussi parce que la liberté intérieure du sujet est un espace personnel inviolable dans l'univers mental libéral que l'on abandonne toute ambition de réforme du criminel et que l'on donne un « accent nouveau et vengeur » à la peine carcérale. Plutôt que de réformer le criminel, l'enfermement servira d'exemple pour les citoyens, permettant à « la prison libérale [de trouver] sa légitimité répressive dans un monde où la liberté doit régner ». C'est désormais la libération anticipée, et non l'isolement cellulaire, qui est vue comme la voie de la réforme en matière de criminalité... ce qui pousse encore plus la prison à n'être qu'un simple instrument de répression, et finalement le réceptacle institutionnel « du bout de la route » de la misère. D'ailleurs, la plupart des projets de réforme qui suivront ne transformeront pas fondamentalement l'institution carcérale²⁹.

Issue de la même aspiration à la liberté, la problématique de la pauvreté connaît pourtant une évolution bien différente. L'implantation du mode libéral de régulation sociale a eu pour conséquence principale de séparer de plus en plus ces deux formes de misère que sont la pauvreté et le crime. Cette séparation s'explique dans les termes du libéralisme lui-même. Malgré toutes les utopies disciplinaires de la bourgeoisie, la pauvreté n'a en effet jamais pu être définie, à la différence du crime, comme le résultat d'un acte volontaire et délibéré de l'individu. Même si la pratique de l'enfermement des plus miséreux est importante, c'est donc principalement la pratique charitable qui contribue à la construction du mode libéral de régulation sociale. Profondément transformée par le libéralisme, la charité ne vise toutefois plus alors à refonder les rapports de dépendance du mode féodal de régulation sociale ni, comme pour le crime d'ailleurs, à réformer le pauvre comme l'envisageaient les premiers philanthropes du XIX^e siècle.

Alors même que l'économiste britannique Thomas Malthus (1766-1834) présente la pauvreté comme la condition naturelle du peuple, la charité libérale systématise ses méthodes et se donne pour objectif d'accompagner le pauvre dans sa misère. Il s'agit de lui rappeler, d'une façon de plus en plus élaborée, qu'il ne peut se soustraire au fardeau de sa liberté. Ainsi, la charité, dans le mode libéral de régulation sociale, « paraît constituer un compromis idéal entre les exigences de la liberté et la prise en charge de ses conséquences sociales³⁰ ». Pour Jean-Marie, il s'agit là de l'une des principales clés qui permettent de comprendre le rôle central de l'Église catholique dans la société québécoise : idéologiquement hostile au libéralisme, y compris dans sa variante bourgeoise, elle s'est néanmoins profondément transformée pour développer une pratique charitable sophistiquée, centrée sur la « liberté du pauvre », lui permettant de participer activement au développement du mode libéral de régulation sociale. En ce sens précis, l'Église catholique québécoise était profondément libérale, même dans sa mouvance ultramontaine qui a tant fasciné les historiens³¹.

Cela dit, malgré plusieurs décennies de charité libérale (catholique ou non) et à la différence de la problématique du crime centrée sur l'acte volontaire et délibéré, la pauvreté était toujours susceptible d'être politisée. Il demeurait possible de remettre en question la logique même du mode de régulation et donc « l'organisation politique de la Cité ». C'est ce que révèle la grande crise du mode libéral de régulation sociale au début du XX^e siècle, alors que l'extension du droit de vote, le développement d'une science des rapports sociaux (la sociologie) et la montée du nationalisme sont les conditions de possibilité d'une transformation profonde du « sens commun » libéral. À partir des années 1930, les politiques dites de l'État-providence bouleverseront le mode de régulation libéral dans les

sociétés démocratiques, en matérialisant un nouveau rapport politique entre l'individu et la société, qui passera par l'octroi à l'État d'un quasi-monopole normatif³². À partir de ce moment, la liberté individuelle n'est plus fondatrice de la société, comme l'entendait le libéralisme du XIX^e siècle. Elle devient plutôt la conséquence d'une solidarité sociale première qui la rend possible. Du moins, jusqu'à la crise du providentialisme au cours des années 1970...

Conclusion

Entre ses livres *Le nouvel ordre des choses* et *La liberté du pauvre*, nous avons vu que Jean-Marie a dépouillé le concept de régulation sociale de ses références néomarxistes et l'a orienté vers la défense du projet d'une histoire politique, critique, du changement social. Ce projet, il le formule à l'encontre d'une historiographie québécoise qui a fait de plus en plus l'impasse sur la compréhension globale des transformations historiques des rapports de pouvoir. «À l'heure où les grands systèmes d'interprétation [...], rappelait-il au début des années 1990, se sont bruyamment écroulés, ne semble rester de réel que la capillarité des formes infinies de mise en rapport des individus³³». Pour lui, l'empirisme - au sens d'un discours à fausse prétention scientifique s'appuyant sur une pratique légitime (bien que limitée) d'administration de la preuve -, n'est qu'une fuite en avant qui ne peut mener qu'à l'émiettement continu du savoir et à l'abandon des exigences éthiques de la pratique historique. Cet argument, il est d'ailleurs le seul à le défendre dans les pages du *Bulletin d'histoire politique* lorsqu'on débat de la critique, formulée par Ronald Rudin, du «révisionnisme» de l'historiographie québécoise³⁴. À tout prendre, malgré les critiques sévères qu'il lui avait adressées, la thèse foucauldienne du contrôle social avait au moins le mérite d'être «un instrument de lutte, un moyen de résistance au service des dominés. Dénoncer le pouvoir là où il manifeste son arbitraire et agit comme vecteur de domination reste, je crois, l'objectif d'une histoire qui refuse de n'être que plate compilation du passé³⁵». C'est dire que son projet d'histoire politique n'a jamais été une machine de guerre contre le marxisme, ni même contre l'histoire sociale en tant que telle³⁶. Encore à la toute fin de sa vie, il a rappelé énergiquement que son projet historiographique n'avait rien à voir avec celui d'un retour à une histoire politique traditionnelle, postulant la primauté explicative du «grand homme» et de la «grande politique» dans l'analyse historique³⁷.

En fait, plutôt que de considérer l'histoire politique comme un «champ» du savoir historique distinct de l'histoire sociale ou culturelle, Jean-Marie a toujours envisagé celle-ci comme un acte intellectuel de résistance face au morcellement de notre compréhension historique du monde. Cela n'a pas toujours été compris chez les artisans de l'histoire

politique, y compris dans cette revue. Ainsi, dans un article *in memoriam* soulignant la contribution de Jean-Marie au *BHP*, Robert Comeau a affirmé qu'il en était « venu à nier le champ spécifique de l'histoire politique, traquant les rapports de pouvoir dans toutes les formes d'organisations³⁸ ». Je crois avoir démontré que le projet de Jean-Marie a plutôt été constant depuis la rédaction du manifeste qui a lancé l'aventure du *BHP*. N'est-ce pas plutôt le projet historiographique de ce dernier qui en est venu à s'exprimer de plus en plus dans les sages termes disciplinaires d'une lutte académique pour l'autonomie d'un champ spécifique du savoir historique³⁹ ?

Bien que je partage l'essentiel du projet historiographique critique de Jean-Marie, je conclurai sur une courte réflexion critique sur celui-ci. Rétrospectivement, il me semble que Jean-Marie n'a pas bien mesuré les impacts de l'abandon d'une réflexion politique sur le capitalisme. Au lendemain de l'effondrement du mur de Berlin, il y avait bien sûr urgence à comprendre le libéralisme et d'en faire l'une des principales catégories de l'analyse historique. Après tout, la voie de la transition des anciens pays totalitaires n'était pas encore réduite à celle du capitalisme mondialisé. Ce qui explique l'intérêt, à cette époque, pour une distinction fondamentale, très stimulante pour critiquer la politique néolibérale, entre le libéralisme et le capitalisme. Chez Jean-Marie, cela s'est notamment traduit par le besoin de distinguer le « mode de régulation » libéral du « mode de production » capitaliste, ce qui lui a permis d'affirmer l'autonomie du politique comme niveau englobant de l'organisation de la vie collective. Les gains historiographiques d'une telle coupure théorique ont été nombreux, et il ne saurait évidemment être question de revenir à un matérialisme historique simplificateur. Toutefois, vingt-cinq années plus tard, il me semble que la conséquence d'une telle coupure théorique a été de marginaliser le projet, pourtant en germe dans son ouvrage *Un nouvel ordre des choses*, d'une histoire politique du capitalisme comme « mode de gestion des hommes et des femmes ». Si l'acte intellectuel de résistance qu'est l'histoire politique est toujours d'actualité aujourd'hui, n'est-ce pas précisément dans cette capacité à problématiser la longue histoire de la naturalisation du capitalisme comme la limite indépassable de ce que Jean-Marie appelait notre « agir collectif » ?

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Une version préliminaire de ce texte a été présentée lors d'une journée d'études du Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS) tenue au mois d'août 2015. Je remercie chaleureusement Noémie Charest-Bourdon, Catherine Larochelle, Martin Robert et toute l'équipe du CHRS pour leurs commentaires sur les différentes versions de ce texte. Une version plus approfondie de ce texte paraîtra dans l'introduction à Jean-Marie Fecteau, *Liberty of the Poor. Crime and Poverty in Nineteenth Century Quebec*, Montreal, McGill/Queens. Le

- CHRS existe en bonne partie grâce à l'appui financier du Fonds de recherche Société et culture du Québec et de la Fondation canadienne de l'innovation.
2. Jean-Marie Fecteau, « Manifeste », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 1, n° 1, 1992, p. 4.
 3. Jean-Marie Fecteau, « Notre histoire politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 1, 1998, p. 8.
 4. Bien qu'elle y soit très liée, la perspective de Jean-Marie est plus institutionnaliste que la littérature importante, et très variée, inspirée par la problématique de la « moral regulation ». Pour un aperçu, voir notamment Amanda Glasbeek, *Moral Regulation and Governance in Canada: History, Context and Critical Issues*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 2006, 390 p.
 5. Jean-Marie Fecteau, « Manifeste », p. 4.
 6. Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses: la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Outremont, VLB Éditeur, 1989, 287 p. et *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 455p.
 7. Voir par exemple Michelle Perrot (dir.), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, 317p.
 8. Jean-Marie Fecteau, *La pauvreté, le crime, l'État. Essai sur l'économie politique du contrôle sociale au Québec, 1791-1840*, Thèse de doctorat (histoire), Université de Paris VII, 1983, p. 2.
 9. Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses...*, p. 10.
 10. Jacques-Guy Petit, « Les régulations sociales et l'histoire », dans Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey (dir.), *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution: pour une problématique historique de l'interaction*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 30-47.
 11. Jean-Marie affirme avoir fondé son chapitre théorique de thèse sur l'article « fondamental » de Robert Brenner, « The Origins of Capitalist Development: A Critique of Neo-Smithian Marxism », *New Left Review*, n° 104, 1977, p. 25-93. Voir Jean-Marie Fecteau, *La pauvreté, le crime, l'État...*, p. 14.
 12. Voir par exemple Robert Boyer, *La théorie de la régulation. Analyse critique*, Paris, La Découverte, 1986.
 13. Trois publications sont issues de ce projet: Jean-Marie Fecteau, *Régulation sociale et transition au capitalisme. Jalons théoriques et méthodologiques pour une analyse du 19^e siècle canadien*, Montréal, Presses de l'Université Laval, 1986, 74 p.; Jocelyn Létourneau, *Croissance économique et régulation duplessiste: retour sur les origines de la révolution tranquille*, Québec, Université Laval, 1986, 62 p.; Carol Levasseur, *Salariat, conflits salariaux et mouvement ouvrier: l'avènement de la société salariale et l'essor de l'État-providence au 20^e siècle*, Québec, Université Laval, 1987, 86p.
 14. Jean-Marie Fecteau, *La pauvreté, le crime, l'État...*, p. 18.
 15. Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses...*, p. 74.
 16. *Ibid.*, p. 77. Cet aspect a été remis en question par Donald Fyson, *Magistrates, Police and People: Everyday Criminal Justice in Quebec and Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 467p. Voir également Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 369 (note 24); *Idem*, « Primauté analytique de l'expérience et gradualisme historique. Sur les apories d'une certaine lecture histo-

- rienne du passé », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 2, 2007, p. 281-294 ; Donald Fyson, « Réplique de Donald Fyson », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 61, n° 2, 2007, p. 294-299.
17. Jean-Marie Fecteau, *La pauvreté, le crime, l'État...*, p. 18.
 18. Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses...*, p. 86.
 19. *Ibid.*, p. 250-252 et 261.
 20. Voir notamment William Sewell, *Logics of History: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005, p. 22-80.
 21. J'ai analysé la crise de l'histoire sociale québécoise dans « Notre maître le passé ? Le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 63, n° 1, 2009, p. 83-113.
 22. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 22.
 23. Au tournant des années 1990, il était d'ailleurs actif au sein du Mouvement socialiste, un regroupement politique de chefs syndicalistes et d'intellectuels de la gauche démocratique ayant une certaine influence à l'UQAM. Ce groupe politique, très critique du Parti québécois, militait pour un projet d'indépendance socialiste avant de disparaître au tout début des années 1990.
 24. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 9-10, 62.
 25. Jean-Marie discute les thèses importantes de Ian McKay dans un article plus récent. Voir « Towards a Theory of Possible History? Ian McKay's Idea of a 'Liberal Order' », *Underhill Review*, automne 2009, p. 1-25. Voir également Jean-François Constant et Michel Ducharme, *Liberalism and Hegemony: Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 473p.
 26. Cette conviction était variable selon les identités de classes, de sexes et de « races », un aspect qui n'a malheureusement pas été très approfondi par Jean-Marie. Cela dit, ce que ce dernier veut mettre en lumière, c'est que la lutte pour la reconnaissance qui s'amorce, pour l'ensemble des populations marginalisées, passe désormais invariablement par cette idée qu'elles sont également dotées de ces attributs fondamentaux de l'individu « libéral ».
 27. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 53 et suivantes.
 28. *Ibid.*, p. 35.
 29. *Ibid.*, p. 144, 154, 159, 162 et 174.
 30. *Ibid.*, p. 228 et 240.
 31. *Ibid.*, p. 265 et ss.
 32. *Ibid.*, p. 250 et ss.
 33. *Ibid.*, p. 21.
 34. Jean-Marie Fecteau, « La quête d'une histoire normale : réflexion sur les limites épistémologiques du « révisionnisme » au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, 1995, p. 31-38. Voir également *Idem*, « Entre la quête de la nation et les découvertes de la science : l'historiographie québécoise vue par Ronald Rudin », *Canadian Historical Review*, vol. 80, n° 3, 1999, p. 440-463.
 35. Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre...*, p. 30.
 36. Voir, par exemple, la belle étude qu'il consacre à son collègue et ami, l'historien marxiste Stanley B. Ryerson : Jean-Marie Fecteau, « Classes, démocratie, nation. La transition au capitalisme chez Stanley B. Ryerson », dans Robert

Comeau et Robert Tremblay (dir.), *Stanley Bréhaut Ryerson: un intellectuel de combat*, Hull (Qc), Vents d'Ouest, 1996, p. 233-263.

37. Jean-Marie Fecteau, « Histoire politique et histoire nationale au Québec », *Action nationale*, Novembre / décembre 2011, p. 210-239.
38. Voir Robert Comeau, « In memoriam », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, n° 2, 2013, p. 13-14.
39. Voir par exemple Jean-Philippe Warren et Yves Gingras, « Le *Bulletin d'histoire politique* et le retour du refoulé. La lutte pour l'imposition d'un domaine de recherche dans le champ de l'histoire québécoise (1992-2005) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 3, 2007, p. 25-36. Voir également Ivan Carel, Martin Pâquet, Stéphane Savard et Jean-Philippe Warren, « Éditorial : les principes du *Bulletin d'histoire politique* », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 3, 2012, p. 57-64.